

Avenant 61 : Pourquoi la misère devient chronique

Les syndicats employeurs proposent un avenant pour sortir le 1^{er} Echelon du degré 1 de sous le SMIC. (Avenant 61-2023).

Si l'avenant est agréé, ceux qui sont rémunérés au SMIC aujourd'hui vont peut-être avoir une légère augmentation.

Les effets de cet avenant ne sont pas à la hauteur des attentes des salariés. A la prochaine revalorisation du SMIC, ils passeront inaperçus. Les dispositions prévues dans cet avenant sont méprisantes. Elles excluent certains professionnels et cela ne peut que les démotiver.

Cette mesure n'augmente pas les salaires, elle est seulement destinée à obéir aux directives gouvernementales.

L'inflation ne concerne pas que les salariés aux plus bas salaires !

Pour **Force Ouvrière**, l'augmentation de la valeur du point est la seule solution respectueuse de TOUS les salariés.

Notre revendication est une valeur du point à 7,20 € (SMIC +20%), et une indexation sur l'inflation.

Force Ouvrière constate que les syndicats employeurs contribuent activement, avec cet avenant, à fragiliser la Branche de l'aide à domicile.

Pour les salaires, les droits et la liberté !

Paris, le 25 octobre 2023